Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 10 Rajeb 1447
30 Décembre 2025

N° 174

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3434**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3434**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3437**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3442**
Homologation de résolutions **3443**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3444**
Avis aux créanciers **3450**
Convocations
Sociétés anonymes **3450**
Divers
Avis au public **3452**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Annexe n°04 : Bultin de suscription

de constitution d'une société Communautaire Régionale

. Nom de la société à constituer : Société communautaire régionale : Yanabii Beni Mtir.

. Services : Agricole

. Type de société : Régionale.

. Capital de la société ouvert à la souscription : 10 050 MD via la contribution des adhérents.

. Durée estimé de la société : 99 ans.

. Nombre de parts à souscrire et leur contre partie en numéraire, montant à verser immédiatement : 16 parts d'une valeur totale de 10 050 MD.

. Valeur nominale d'une part à émettre : 670 D.

. Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution de la réserve :

En cas de réalisation de bénéfices financiers, les dividendes peuvent être distribués jusqu'à 50 % du capital.

. La société régionale peut allouer 20 % de ses bénéfices aux activités sociales, culturelles et environnementales.

. L'excédent sera investi dans le développement et l'expansion régionale des activités de la société.

. Nom de l'agence bancaire où seront déposés les fonds issus de la souscription : Agence BNA Fernana.

. Période d'ouverture de la souscription : du 10 Janvier 2026 au 31 Mars 2026.

. Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive :

Après la souscription complète, la convocation à l'assemblée générale constitutive sera publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens.

L'avis de convocation sera également affiché au siège sociale de la société.

. Les Fondateurs :

1. Talel ben Slimen Hamdi CIN 07859516 téléphone 55245492.

2. Chebel ben Ahmedsalah Hedli CIN 07897250 téléphone 47112386.

Les personnes souhaitant participer à la création de l'entreprise doivent soumettre leurs demandes aux fondateurs de l'entreprise.

Les nouveaux participants approuvés par ces derniers peuvent également le faire en remplissant un formulaire de participation disponible auprès des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet des statuts fondamentaux.

2025404431SODB1

Annexe n°04 : Bultin de suscription

de constituer d'une société communautaire locale

. Nom de la société à constituer : Société communautaire locale : Dorret El Barrak

. Services : Agricol

. Type de société : locale

. Capital de la société ouvert à la souscription: 5 000 MD via la contribution des adhérents.

. Durée estimé de la société : 99 ans.

. Nombre de parts à souscrire et leur contre partie en numéraire, montant à verser immédiatement : 10 parts d'une valeur totale de 5 000 MD.

. Valeur nominale d'une part à émettre : 500 D

. Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution de la réserve :

En cas de réalisation de bénéfices financiers, les dividendes peuvent être distribués jusqu'à 50 % du capital.

. La société régionale peut allouer 20 % de ses bénéfices aux activités sociales, culturelles et environnementales.

. L'excédent sera investi dans le développement et l'expansion régionale des activités de la société Nom de l'agence bancaire où seront déposés les fonds issus de la souscription : Agence BNA Nafza.

. Période d'ouverture de la souscription : du 10 Janvier 2026 au 31 Mars 2026.

. Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive:

Après la souscription complète, la convocation à l'assemblée générale constitutive sera publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens.

. L'avis de convocation sera également affiché au siège sociale de la société.

. Les Fondateurs :

1. Hasna bent Khelifa Souwa CIN 08546124 téléphone 97 577 336.

2. Mongi ben Oussif Zawani CIN 02328746 téléphone 92262172.

3. Hichem ben Ali Khawari CIN 02328746 téléphone 55 321 263.

Les personnes souhaitant participer à la création de l'entreprise doivent soumettre leurs demandes aux fondateurs de l'entreprise. Les nouveaux participants approuvés par ces derniers peuvent également le faire en remplissant un formulaire de participation disponible auprès des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet des statuts fondamentaux.

2025404432SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation de capital

de LA SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE

«GRENADA»

Société anonyme

Au capital de 3.000.000 dinars

Siège social : 22, rue de cuir Zl Sidi Rezig Mégrine 2033

MF : 0808297W

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société GRENADA en date du 20 octobre 2025, enregistré à la recette des finances Mégrine le 6/11/2025 sous n°2570847 avec quittance n°2081787, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 700 000 (sept cent mille) dinars, le portant de 3 000 000 (trois millions) dinars à 3 700 000 (trois millions sept cent mille) dinars, par l'émission de 70 000 (soixante dix mille) actions nouvelles de 10 (dix) dinars de valeur nominale chacune.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire a été déposé au Registre National des Entreprise de Ben Arous en date du 19/11/2025, sous le numéro 14049.

Etablissement bancaire dépositaire des fonds :

ARAB TUNISIAN BANK AGENCE MEGRINE RIB : 01100028119201636475

Dernier délai de souscription le 10/11/2025

2025R03684SANB2

INFORMATION AU PUBLIC POUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

LES LABORATOIRES SAN HYGIENE

Société Anonyme

CAPITAL SOCIAL: 900.000 DINARS

MF: 1456750W

Siege social : 3 rue Tatwij El Wardia 1 Tunis 1009

Suivant PV de l'AGE en date du 27 novembre 2025 enregistré à la recette des finances - rue du Sahel, le 11 décembre 2025, n°25702265, quittance n°065509, dont le projet d'augmentation a été déposé au registre national des entreprises le 12 décembre 2025, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société LES LABORATOIRES SAN HYGIENE de 1.150.000 dinars pour le porter de 900.000 dinars à 2.050.000 dinars et ce par la création de 115.000 actions en numéraire de 10 dinars chacune.

Cette augmentation sera réservée exclusivement à monsieur Anouar BEN JEDDI avec renonciation au droit préférentiel de souscription pour les autres actionnaires.

Le délai de souscription a été fixé jusqu'au 31 décembre 2025 avec possibilité de la clôturer avant l'expiration de ce délai.

2025R03697SANB2

Société «Techno Pointe»

Société anonyme

Au capital de 700.000 DT

Siège social : 6, Rue Danton - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0005347Y

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5/12/2025, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis le 8/12/2025 sous le n°25705387, quittance n°M074813 et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 24/12/2025 quittance numéro 2025P75589488, il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les années 2026, 2027 et 2028

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes «Expertise Finance et Conseil» pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 8/12/2025, enregistré à la recette des finances Nelson Mandala Tunis le 9/12/2025 sous le n°25705415 quittance n°M075025 et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 24/12/2025 quittance numéro 2025P71597790, les administrateurs ont décidé ce qui suit :

- Renouvellement de mandat de Monsieur Chaouki Knani en qualité de Président Directeur Général pour une période de trois années (2026 - 2027 - 2028)

- Renouvellement de mandat de Monsieur Ali Ben Mansour en qualité de Directeur Général Adjoint pour la même période.

2025404405SANB2

Société MONTAZAH TABARKA - en liquidation- S.A

Siege social: n° 19 rue du jasmin Ariana eljadida

Capital : 100.000

Identifiant unique : 0031450V

En vertu du P.V de l'assemblée générale extraordinaire de la société « MONTAZAH TABARKA» - en Liquidation, tenue le 09 octobre 2025 et enregistré le 24/12/2025 à la recette des finances cité administrative Ariana N° de quittance M133278 et N° d'enregistrement 25708050 et déposé au registre nationale des entreprises en date du 25/12/2025, il a été décidé le renouvellement du mandat du liquidateur pour une année supplémentaire.

2025404416SANB2

Société MONTAZAH TABARKA - en liquidation - S.A

Siege social : n° 19 rue du jasmin Ariana el Jadida

Capital : 100.000

Identifient unique : 0031450V

En vertu du P. V de l'assemblée générale ordinaire de la société « MONTAZAH TABARKA » - en liquidation, tenue le 09/10/2025 et enregistré le 24/12/2025 à la recette des finances cité administrative Ariana N° quittance M133279 et N° enregistrement 24704076 et déposé au registre nationale des entreprise en date du 25/12/2025. Il a été décidé ce qui suit :

. Approbation du rapport moral et financier du liquidateur.

. Annulation des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue le 11/09/2020.

2025404417SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

Société de Tourisme Moderne - STM SA Société anonyme

Capital social: 8.200.000 Dinars

Siège social: 13 avenue Jean Jaurès, 1002, Tunis

Identifiant unique: 1611501Z

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01/12/2025, enregistré à la recette des finances rue Ghandi, sous le numéro 25505981, quittance n° M088578, dont un exemplaire a été déposé au registre des entreprises en date du 23/12/2025 sous le n°2025207419, il a décidé ce qui suit:

. Ratification du mode et des délais de convocation.

. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital en espèce avec suppression de DPS, d'un montant de Dix Million de Dinars (10.000.000 DT).

. Augmentation du capital en espèce d'un montant de Dix Million de Dinars (10.000.000 DT) avec suppression des droits préférentiels de souscription.

. Modifications corrélatives de l'article 7 des statuts.

. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité légale.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

. Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires.

. Les copies du PV du CA ayant convoqué la présente assemblée générale extraordinaire.

. Le texte des projets de résolutions proposées à l'assemblée générale extraordinaire.

. Le rapport de diagnostic économique et financier établi par Mme Sameh Bouaziz expert-comptable indépendant dans le cadre de la restructuration financière envisagée.

. Le rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation de capital envisagée.

. Le rapport du Commissaire aux comptes au titre de l'augmentation du capital en espèce d'un montant de Dix Million de Dinars (10.000.000 DT) avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le capital est ainsi porté de huit millions deux cent mille dinars (8.200.000 DT) à dix huit million deux cent mille dinars (18.200.000 DT).

L'article 7 des statuts est modifié en conséquence.

Délai accordé à la souscription: quinze (15 jours) de la parution de la présente notice au JORT, sauf clôture par anticipation.

2025404418SANB2

NOTICE AUX ACTIONNAIRES

AUGMENTATION DU CAPITAL

AB INJECT

Société Anonyme au capital de 2 200 000 TND

Siége Social : Avenue mohamed 5 Manaret Hammamet 8056 Nabeul

Identifiant Unique : 1694613N

Il est porté à la connaissance des actionnaires que:

Suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2025, il a été décidé une augmentation de capital en numéraire réservée avec suppression totale des droits préférentiels de souscription d'un montant de deux million (2 100 000) dinars dont un million neuf cent cinquante mille Dinars en numéraires (1 950 000 DT) et cent cinquante mille Dinars (150 000 DT) par conversion de créances et ce par l'émission de deux cent dix mille (210 000) actions nominatives nouvelles de dix (10) Dinars chacune à libérer intégralement à la souscription portant le capital de deux millions deux cent (2 200 000) dinars à quatre millions trois cent mille (4 300 000) dinars divisé en quatre cent trente mille (430 000) actions de dix (10) dinars de nominal chacune toutes entièrement libérées.

Les fonds provenant de la souscription seront déposés dans un compte indisponible ouvert au nom de la société AB INJECT, à la banque de Tunisie Agence Mrezga, compte indisponible N°05 0570001250870210 43.

La souscription par son bénéficiaire doit être exercée dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

Le P.V. de l'AGE précitée relatif à l'augmentation du capital a été déposé provisoirement au registre national des entreprises le 23/12/2025 sous le N°2025206123.

2025404422SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

STE ateliers tunisiens de soudage et cintrages «ATSC»

SARL, au Capital 19000DT

S.S : Zone Industrielle Tazarka Nabeul

M.F : 0916501H

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/12/2025 enregistré à la recette des finances de Korba le 18/12/2025 enregistré sous N° 25502996 Quittance N°M079690 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises Nabeul en date du 24/12/2025 dont les associés ont décidé la dissolution et la liquidation de la société et la nomination de Mme TAVANO IRENE liquidatrice.

2025R03686SRLB2

Société de RESTAURATION ET DE LOISIR (SORESTO)

SARL au capital de 5.000 DT

Siège social : Espace Méditerranée Zone Commerciale Portuaire 2040 Radés

MF : 0993227P/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 octobre 2025, enregistré à la Recette

des Finances de Radés le 10/11/2025 sous le numéro 25503678, quittance n°M074310.

Ce PV a été déposé au RNE le 13/11/2025, il a été décidé :

- La dissolution anticipée de la société ;

- La nomination de Monsieur Luc D'ALESSANDRO en qualité de liquidateur, auquel sont conférés les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les opérations de liquidation prévues par la loi ;

- La fixation du siège de la liquidation à l'adresse suivante : Immeuble Le Bon Père, Avenue du 1er Juin, 2060 La Goulette.

Le dépôt légal a été effectué au registre national des entreprises le 13/11/2025.

2025404399SRLB2

KAOUN

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 1.005.890 Dinars

Siége social : Cléopâtre Centre - N° A7-2, Northern Urbain Center - 1082 Tunis

Identifiant unique : 1548479K

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 9/12/2025 (enregistré à la Recette des Finances de Charguia le 18/12/2025 sous QN°M137902 Enreg N°25715793)

- Les associés décident de nommer la société AMC - Ernst & Young en qualité de commissaire aux comptes.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 19/12/2025 sous l'identifiant unique N°1548479K.

2025404410SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Société Communautaire Local Agricole "El Khir Wa El Barka El Mograne"

A l'issue d'une assemblée générale constitutive tenue le 12/10/2025, le conseil d'administration a élu Mr Mohamed Ben Sassi comme commissaire aux comptes et élu le président, le vice président et les membres comme suit:

- Mr. Walid Bouzeyen : Président

- Mr. Mohamed rayen Karim : Vice-président

- Madame Dhekra Chetoui : service juridique

- Mr. Amine Jaafer : Le Trésorier

- Mr Ahmed Jaafer :membre

- Mr Ismail Bouzeyen: membre

Assemblée générale enregistré à la recette des finances Zaghouan sous le N° 25704498 et quittance M095533 le 09/12/2025.

2025R03711SODB2

AUTRES SOCIETES

Donation des parts sociales

Il a été conclu devant les notaires Raoua Lahmadi et son ascenseur Maroua Mejri notaires auprès du tribunal de première instance de Ben Arous un contrat de donation des parts sociales enregistré au receveur des finances à Mégrine le 9/12/2025 quittance n°M099620 entre Monsieur Malek Habouria au profit de Mme Aziza Yaacoubi une donation de (100) cent parts sociales dans la société Héritiers Ridha Habouria et leur partenaires. MF : 0957161J. Publié au Registre National des Entreprises le 04/04/2022. La donation est d'une valeur de (1000) mille dinars.

2025R03685SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de Hamam Chatt en date du 18/11/2025 sous n°25201920 quittance n°M045595, Mr Ramzi Elmakni titulaire de la C.I.N n°07071849 a vendu à Mr Mohamed Hedi Bouhani titulaire de la C.I.N n°09637707 la totalité du fonds de commerce nommé «CAFE ESSAADA» situé à l'immeuble ESSAADA Bir El Bey Ben Arous.

Les oppositions doivent être faites entre les mains du cessionnaire Mr Mohamed Hedi Bouhani à L'adresse 171 rue Oran Borj Cedria Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 12/12/2025.

2025R03677FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Mme Latifa Hamouda a vendu en vertu de l'acte SSP enregistré à la recette des finances Sidi Thabet au 11/12/2025, quittance n°M003049, enregistrement n°25200269 à Mme Saloua Jounil la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé : Sabalet ben Ammar Sidi Thabet Ariana.

Toute opposition doit se faire auprès de l'acquéreur à l'adresse du fonds : Sabalet ben Ammar Sidi Thabet Ariana dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 26/12/2025.

2025R03681FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat dont signature légalisée le 27/11/2025 enregistré à la recette des finances de Korba le 27/11/2025 sous le n°25202805 quittance n°M076031.

Madame Troudi Hayfa Bent Mahmoud ép Chanoufi Maher cin 06359361 demeurant à la rue Abou Elkacem Chebbi Korba identifiant unique n°1559712j a vendu sous toutes les garanties de fait et de droit tout le fonds de commerce sis à l'avenue Thouwra 8070 Korba à madame Nwira Salha Bent Mouhamed cin

n°05090986 demeurant à la rue Elkayrawene impasse n°3 maison n°41 Slimen Nabeul.

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente vente au JORT et ceci au cabinet de l'avocate Maître Mastour Saïda à la Rue d'oronge Immeuble d'orange 3ème étage bureau n°35.

Cette annonce a été publiée au journal El Chourouk le 23/12/2025.

2025R03687FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances de Beni Khiar quittance n°M044451 enregistrement n°25202049 le 17 Septembre 2025, a cédé la société MY LIGHTING, représentant légal Zrelli Hamza, identifiant unique 1607972Z à la société LES FRERES MGHIRBI D'ELECTRICITE, identifiant unique 1694880G représentée par son gérant Mr Mohamed Khaled Mghirbi, CIN n°09771835 la totalité du fonds de commerce situé à l'Avenue Habib Bourguiba Beni Khiar ayant comme objet commerce matériels et équipements électriques.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds mentionnée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 26/12/2025.

2025R03689FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 24/11/2025 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 24/11/2025 sous Numéro d'enregistrement 25201757 quittance n°M064115 Monsieur Hannachi Faouzi ben Ali titulaire de la CIN n°07773000 du 03/03/2020 a vendu à Monsieur Hannachi Zouheir ben Ali titulaire de la CIN n°02525471 du 6/8/2024 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et Incorporels destiné à la vente de quincaillerie et électroménager sis à la rue mimosa - Ghardimaou.

Toutes Les oppositions devront être faite dans un délai de 20 jours de la publication de cet acte au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse de l'avocate Feguiri Hannen cabinet 13 rue Taieb M'hiri Ghardimaou.

Le présent avis a été publié au journal «le Temps» le 25/12/2025.

2025R03691FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/02/2000, enregistré auprès de la recette des finances rue d'Angleterre Tunis le 21/03/2000 enregistrement 00200871, quittance n°8703. Mr Saber Abid a vendu à Houcine Harmi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au 28 avenue Bab Jedid Tunis, exploité en tant que restaurant, pâtisserie et salle de jeux.

Les éventuelles oppositions doivent se faire à l'adresse du fond de commerce dans le délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cette avis a été publié au journal le Quotidien le 24/12/2025.

2025R03692FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/12/2025 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 23/12/2025 sous le n°25207996, quittance n°M132375, Mme soumaya el jazi CIN n°01795838 a vendu à Mme hadia ben arbia CIN n° 01813467 la totalité du fonds de commerce destiné tous commerce sis à la rue Ibn Badisse Nabeul.

Les oppositions seront reçues entre les mains de vendeur rue ibn rouchd dar chabenne, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse du 27/12/2025.

2025R03695FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé et enregistré à la recette des finances de Yasminette en date du 19/12/2025, N° de quittance M063673 N° d'enregistrement 25205097, Mr Samir Nefzi a vendu à Mme Mounira Ferchichi, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, destiné café catégorie 1, dans le local sis route 24 lotissement Gasmi Km 8 Yasminette Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publié aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 25/12/2025.

2025R03700FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18 décembre 2025, enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 24 décembre 2025 quittance n° M098931 et sous le numéro d'enregistrement 25204717, Monsieur Aymen ben Mohamed ben Nasr a cédé l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, consistant en un local destiné à la préparation et à la vente de jus de fruits, sis à l'avenue de la république, zone industrielle de Zaghouan, à Madame Sabrine bent Abdelaziz El Hammami.

Toutes les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur, au siège du fonds de commerce, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, à défaut de quoi elles seront considérées comme nulles. Il a été paru au journal la presse du 27/12/2025.

2025R03703FCCC2

Donation

En vertu d'un acte Notarié rédigé par les Notaires Maître Aida Aouina et Maître Abdraouf Khaled en date du 04/11/2025 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 20/11/2025, quittance sous N° M129346. Monsieur Habib ben meftah chamek demeurant rue Hedi chaker N° 14 Ariana a fait une donation à ses deux enfants Monsieur Mefteh chamek et Monsieur Arbi chamek demeurent rue Hedi chaker N°14 Ariana à part égale de la totalité de ses parts représentant la moitié du fonds de commerce exploiter comme boulangerie au local sis à la rue Hedi chaker N°18 Ariana.

Les oppositions doivent être faite à l'adresse des donataires situé à la rue Hedi chaker N°14 Ariana dans les 20 jours à compter de la date du publication de cet avis au journal officiel.

Une copie de cette annonce à été déposé au domicile élu pour les oppositions.

ce même avis a été publié au journal quotidien "Assabeh" date de jeudi 25/12/2025.

2025R03705FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 09 juillet 2019 enregistré à la recette de finance de Hammam Sousse en date du 15 juillet 2019 N° quittance M075914 N° enregistrement 19203218, Mme Najet bent abdelhamid harch a vendu à Mlle Abir bent Mouldi bent Saad Doufani la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour l'activité d'un centre public de communications, vente des équipements, des fournitures connexes ou similaires, sis a rue Charle Degaule - Hammam Sousse.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien du 20/12/2025.

2025S01692FCCC2

Vente d'un fond de commerce

En vertu du contrat, rédigé par l'acte sous seing privé daté le 01/12/2025, enregistré à la recette des finances de Monastir le 02/12/2025, quittance N° MO9108 1et enregistrement 25209177. WAEL SKHIRI, CIN 06915772 a vendu à NACEUR SKHIRI, CIN 04179907 la totalité du fonds de commerce exploité comme « commerce friperie » situé au 228, cité Remada - Monastir (MF: 1274744/M).

Les oppositions sont recevables chez le vendeur à l'adresse du fonds de commerce situé au 228, cité Remada - Monastir dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 06/12/2025 sous n° IP225/11996.

2025S01715FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par la suite d'un acte sous seing privé rédigé par Maitre Bouajila Noura avocate à Mahdia; le 12/12/2025 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 12/12/2025, n° de quittance 87377, n° d'enregistrement 25208330; swissi sana domiciliée à awlad chamekh Mahdia; Mf.1728828/, a vendu à l'acheteuse cherif houda domiciliée à avenue 02 mars 1934 Mahdia tout le fonds de commerce situé à avenue 02 mars 1934 Mahdia exploité au vente des produits parapharmaceutiques .

Les oppositions peuvent être effectuées devant l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien du 27/12/2025.

2025S01719FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Act S.S.P enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax le 22/12/2025 sous le N° M105170 La société «MEN TBAK LEL FOUR» RNE 1781299M à vendu à Mr Morched Ktata CIN 08833519 la totalité du fonds de commerce ayant pour objet le commerce d'une boulangerie et boulangerie - pâtisserie «Point Chaud» sis à route de l'aéroport km 6 Sfax.

Les oppositions sont reçues à l'adresse de l'acheteur au local du fonds de commerce sis à la route de l'aéroport km 6 Sfax 20 jours après la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 24/12/2025.

Une copie de la vente est déposée au local du fonds de commerce.

2025X01730FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances Rue Abou Kacem Chebbi Sfax le 18/11/2025 sous N° 25205413 Mr Hedi Haj Taieb CIN 1066008 a vendu à Société Electro lumière R N E 1934082V la totalité du font de commerce ayant pour objet le commerce en détail de produit Electronique sis à Rue Cheikh Megdich Sfax.

Les oppositions sont reçues à l'adresse du vendeur 20 jours après la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 24/12/2025.

Une copie de la vente est déposée au local du fonds de commerce.

2025X01731FCCC2

Avis

Suivant acte notarié signée du 02 décembre 2025 établi par Maître Khadhri Fawzeya enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 5/12/2025 quittance N°M080764 dont les droits d'enregistrement son payés.

Mr Belghaoui Mohamed titulaire de la C.I.N n°10026337 a vendu un fonds de commerce actuellement une buvette sis au 41 rue 7418 route de Mateur km7 Manouba à Mr Hamemi Wajdi titulaire de la C.I.N n°11660329.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du talentueux Mr Hamemi Wajdi à

l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 26 décembre 2025.

2025404398FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP à la date du 19/12/2025 enregistré à la recette des finances du quartier administratif de l'Ariana le 22/12/2025 quittance n°M132274 n° d'enregistrement : 25207960 Monsieur Abdlatif Mathlouthi a vendu à Monsieur Ahmed Arouki, le fonds de commerce avec ses éléments incorporels uniquement exploité comme restauration légère ayant un identifiant unique n°X0315975 situé à Place AI-Quods, Ariana Supérieure, Ville d'Ariana, 2080 Ariana.

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur Monsieur Ahmed Arouki, au 12, Rue Casablanca, Ariana Supérieure, Ariana, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal la presse du 25/12/2025.

2025404400FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce daté du 01/10/2025 enregistré à la Recette Des Finances La Goulette le 17/11/2025 sous le numéro 25210206 quittance N°M126364, La société LTA FOOD sous le matricule fiscal N°1792150A représentée par son gérant Monsieur Mohamed Bilel el Fitouri de nationalité tunisienne, titulaire de la CIN N°05449733 a vendu à Monsieur Bilel NASRI de nationalité Tunisienne, titulaire de la CIN n°07606226 à Kairouan

La totalité d'un fonds de commerce destiné à tous commerce et à la restauration sis au N°01 à coté de la générateur d'électricité Immeuble A résidence Fayza Rue el eskandaria Ain Zaghouan Nord et cette suite pour un acte constitutif.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente sus indiqué, dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse en date du 24/12/2025.

2025404404FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé et légalisé le 23/12/2025, enregistré à la recette des finances de Menzah 9 - Tunis, le 23/12/2025, quittance N°M082323, enregistrement N°25203946, la société BA RESTAURATION, Suarl, sise au 38, rue Salah Ben Youssef, Menzah 9, Tunis, immatriculé au RNE sous le N°1892509T, a vendu à la société HANABISHI JAPON, Sarl, sise au 29, rue Tahar Ben Achour, La Marsa, Tunis, immatriculée au RNE sous le N°1470517Y, le fonds de commerce, avec tous ses élément corporels et incorporels, qui est immatriculé au RNE sous N°1892509T, exploité comme restaurant, dans le local sis au 38, rue Salah Ben Youssef, Menzah 9, Tunis.

Toutes les oppositions seront reçues à l'adresse; 29, rue Tahar Ben Achour, La Marsa, Tunis; dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue au journal ESSAHAFA et le quotidien du 26/12/2025.

2025404414FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce daté et signé par les deux parties à la Municipalité de Bizerte - arrondissement d'Aïn Meryem, le 04/12/2025, et enregistré auprès de la recette des finances de Bizerte le 09/12/2025 sous le numéro 25208749, quittance n°M105465, les héritiers du défunt Mohsen ben Mohamed ben Saleh Bejaoui, à savoir son épouse Rabha Jayari et ses enfants issus de cette union: Mounir, Mohamed et Dhoha, ont vendu à Monsieur Alaa Eddine ben Mohamed El Habib ben Romadhan Kamel l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments matériels et immatériels, situé au 62, rue Hssan Nouri, Bizerte, exploité pour la réparation de motos et vélos et la vente de leurs pièces détachées, pour un prix de trente-cinq mille dinars (35.000,000 D).

Les oppositions éventuelles doivent être formulées au domicile des héritiers, sis au 7, impasse El Ward, quartier Ennakhla - Bizerte, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux « Echourouk » et « Le Quotidien» en date du 23/12/2025.

2025404419FCCC2

Vente d’un fonds de commerce

En vertu d’un acte sous seing prive enregistre a la recette des finances Raoued le 12/12/2025 sous le n°25206524 quittance n°142967 M Sahbi Khaireddine a cédé la totalité du fonds de commerce exploite comme buvette au 05 rue El Mourouj cite La Gazelle Raoued Ariana au profit de M Ammar Gharbaoui.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT entre les mains de l'acquéreur M Ammar Gharbaoui au 05 rue El Mourouj cité la Gazelle Raoued Ariana.

Cette annonce est publiée dans le journal le quotidien en langue Français et dans le journal Chourouk en langue Arabe édités le 28/12/2025.

2025404423FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d’un acte sous seing prive enregistre a la recette des finances de Sidi Hssin le 19/12/2025 sous le n

25205484 quittance M 134188 cède M Samir Belhedi la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de détail des produits laitiers et dérivés sis au 18 rue Taher Jelidi cite Ben Younes Tunis au profit de M Tarak Harhira.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT entre les mains de l'acquéreur M Tarak Harhira au 13 rue Tanaghom cite Ben Younes Hreiria Tunis.

Cette annonce est publiée dans le journal le quotidien en langue française et dans le journal Chourouk en langue arabe édités le 28/12/025.

2025404424FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Conformément aux dispositions du code de commerce et en vertu d'un contrat de location gérance rédigé par Maître Mohamed Acil Masmoudi titulaire de la CIN 01344004 et la MF 510196S, par un acte sous seing privé le 13 décembre 2025 à Tunis, un contrat de location d'un FC a été conclu entre :

Madame Dalenda Ben Mohamed Nejah, épouse Abdelaziz, titulaire de la carte d'identité nationale n° 01016062 délivrée à Tunis le 27 octobre 2002, demeurant à la Résidence Safa, Bloc H A3, Ennaser 2, Ariana.

Madame Abir Ben Ali Ben Slimane Alaboushi, épouse Alaa Al-Mimouni, titulaire de la carte d'identité nationale n°08718379 délivrée à Tunis le 13 décembre 2016, demeurant au n°16, Rue Abou El Kacem Chebbi, Ariana, et au local loué.

Le contrat porte sur la location du fonds de commerce exploité au local objet du titre foncier n°26188 Ariana, consistant en un local commercial situé au premier étage du centre commercial "Ariana Center", destiné à l'activité de commerce et vente de produits tissés à la main et autres articles de décoration.

La durée de la location est fixée à deux (2) ans à compter du 1er janvier 2026, moyennant un loyer mensuel de quatre cents (400) dinars du début du contrat jusqu'au 30 juin 2026, puis de cinq cents (500) dinars par mois à partir du 1er juillet 2026 jusqu'à la fin du contrat.

En cas de renouvellement, le loyer sera majoré de cinq pour cent (5%) par an à compter du 1er janvier 2027.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien datés du 25/12/2025.

2025R03680FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé et enregistré à la recette des finances de Raoued en date du 27/10/2025, quittance N°M127566 enregistrement n°25305479, Mr Mokhtar Farhat a loué Demoiselle Amani Raouefi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité entant que vente de poulet et ses dérivés, dans le local sis à la rue Mostakbal Raoued plage.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 26/12/2025.

2025R03682FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de location du fonds de commerce rédigé par Maître Manai Sabrine, Avocate auprès de la cour de cassation et signé le 15/12/2025 et le 18/12/2025 et enregistré à la recette des finances Boumhal le 19/12/2025 quittance n°M075096 enregistrement n°25304171 monsieur Ahmed Kaledi a loué à Société L'EQUIPE AUTO 2 A, son gérant M. Achref Kahleoui, tout le fonds de commerce mécanique générale et vente de pièces mécaniques situé à l'avenue de Paris Boumhal Bassatine Ben Arous et la publication a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 25/12/2025.

2025R03683FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 10 Août 2025 enregistré à la recette des finances de Dar Chaabene El Fehri quittance n°M066016 enregistrement 25303157 le 22 octobre 2025, Madame Sameh Bent Mohamed Boumaiza, CIN n°06455556 a loué à Madame Souha Bellaleh CIN n°09843878, la totalité du fonds de commerce situé à la Rue Chedhli Kelibi Cité Pasteur Dar Chaabene El Fehri ayant comme café 1er catégorie.

Cette location est conclue pour une durée d'un an renouvelable à compter du 01/9/2025 et finissant le 31/8/2026.

2025R03688FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 28/11/2025 enregistré à la recette des finances de Rades en date du 08/12/2025, quittance N° M079468 d'enregistrement 25304052, Mr Saber Ben Omar Ben Hafnaoui Feiz a loué à Mr Mohamed Hedi Ben Abes Ben Hateb Hkimi, la totalité du fonds du commerce « gérance libre », destiné café 1ER catégorie dans le local sis au 10 avenue Monji Slim Rades plage.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 24/12/2025.

2025R03693FCCC3

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 15/11/2025 enregistré à la recette des finances SOUSSE (enregistrement des actes de sociétés) le 22/12/2025 quittance n° MO05088 Enregistrement n°25304521, ALI BEN SALEM BEN HABIB GHRABI CIN 02814488 a loué tout le fonds de

Commerce du local sis au 92 rue Victor Hugo gouvernorat de SOUSSE, à la Sté TASSAHIL FOOD CONNECT SARL sise Av. Ribat imm. Mfarrej Sousse. RNE Q1836584.

Toute opposition à cette location sera signifiée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T, au bureau de maître BOUKEF Fradj sis à la rue sœur Joséphine immeuble Trocadéro 4000 Sousse.

Cette Location a été publiée au journal le Quotidien du 27/12/2025.

2025S01718FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Il a été procédé à la signature d'un contrat de location d'un fonds de commerce entre Madame Amel, fille de Mohamed Taher Senan, titulaire de la carte d'identité nationale n° 08696867, et Monsieur Hassin, fils d'Abdessalem Jebali, titulaire de la carte d'identité nationale n° 09430352 en date du 9/12/2025 en vue de l'exploitation d'un local spécialisé dans la fabrication de glaces, pâtisseries et produits de boulangerie, sous l'enseigne commerciale « NOUR EYES », sis à la rue Taher Sfar, Mahdia.

La durée du contrat est fixée à trois (03) années non renouvelables, allant du 09 décembre 2025 au 08 décembre 2028, moyennant un loyer mensuel de huit cents (800) dinars, soit neuf mille six cents (9 600) dinars par an.

Le preneur s'engage à supporter l'ensemble des charges fiscales et de services, à préserver le fonds de commerce, ainsi qu' à assumer toutes les procédures légales et responsabilités matérielles et morales y afférentes.

Le contrat prendra fin de plein droit à l'expiration de sa durée, avec obligation pour le preneur de libérer les lieux conformément aux stipulations contractuelles.

Le présent résumé a été rédigé aux fins de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal Achourouk en date du 20/12/2025.

2025S01722FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé le 28/08/2025, enregistré à la recette des finances Bab Souika le 3/10/2025 sous le N°25303314 quittance N° M073672, Monsieur Bilel Manaii titulaire de la CIN n°04711574 du 7/3/2024 a loué à la société TAHA HOM SARL représentée par son gérant Mohamed Amine Hadda titulaire de la CIN n°06833016 du 5/6/2024 le fonds de commerce exploité au local sis au 22 rue Mongi Slim Tunis avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont à faire au Cabinet Maître Fatma Belghith Avocat sis au 2 Bis Rue El Khartoum le Belvédère 1002 Tunis.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien le 26/12/2025.

2025404397FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location daté et enregistré auprès de la recette des finances de Montplaisir le 23/12/2025, sous le numéro 25307588, reçu numéro 107279M, la société Ici Ailleurs Et Nulle Part, identifiée par le numéro unique 1295413K et sise à l'angle de la rue Kheir Eddine Pacha et de la rue Jean-Jacques Rousseau, Montplaisir - Tunis, représentée par sa représentante légale Mme Habiba Saadoun, a donné en location à M. Rachid Ben Hassan Al Amari l'intégralité du fonds de commerce situé à l'adresse susmentionnée, qui sera exploité en tant que restaurant et vente de restauration rapide, pour une durée de deux ans renouvelables, allant du 22/12/2025 au 22/12/2027.

La présente annonce a été publiée dans le journal Al Chourouk le 26/12/2025.

2025404421FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Bab El Khir

Siège: Quartier El Kawafel, près de la mosquée Hamza Ibn Abdelmotaleb Sidi Bouzid.

Objectifs :

1. Renforcer les capacités des enfants et des jeunes et développer leurs compétences culturelles et sociales.

2. Soutenir les personnes et familles vulnérables, de manière équitable et selon leurs besoins.

3. Sensibiliser les jeunes et les habitants aux questions de santé et d'environnement pour favoriser leur intégration sociale.

4. Promouvoir la culture du volontariat chez les jeunes et les encourager à participer à la vie de la communauté.

Membres:

. Président : Saadouli Ala Eddine.

. Trésorier : Yousfi Imen.

. Secrétaire général : Nsibi Ala Eddine.

2025R03585APSF1

Constitution d'un groupement agricole

Selon assemblée générale daté le 19/12/2025 il a été constitué un groupement agricole.

Nom de Groupement: Groupement agricole et du pèche « Eray Khallad ».

Adresse: Khallad - Faden Souk – Teboursouk.

Membres:

Président: Mr Ahmed Bettoumi.

Trésorier: Mr Ali Bettoumi.

Membre: Mr Fathi Jbali.

2025R03701APSF1

Avis

Avis établi en vertu d'une assemblée générale constitutive tenue le 30 avril 2024, enregistrée à la Recette des finances avenue Habib Bourguiba à Monastir le 1er octobre 2025 sous le reçu n°M073802 et le numéro d'enregistrement 25807389, et ce conformément au règlement de copropriété de la Résidence l'excellence, enregistré à la Recette des finances Avenue Habib Bourguiba à Monastir, le 25 mars 2024 sous le reçu n°M024218 et le numéro d'enregistrement 24702432, et déposé à la Municipalité de Monastir le 18 juillet 2025, il a été procédé à la constitution du syndicat de l'Immeuble de la Résidence L'excellence sis à l'Avenue Ali Bourguiba à Skanès, et ont été désignés pour le bureau du syndicat Monsieur Najib Ben Ettaher Kammoun en qualité de Président, Monsieur Kamel Ben Jamil El Basli en qualité de Trésorier, et Madame Inès Bent Saleh Nabi en qualité de membre du bureau du syndicat.

2025S01713APSF1

Constitution d'une asssociation

Dénomination : Association Education et Culture

Objet : Culturelle et sociale.

But :

Contribuer à aider les personnes nécessiteux, tant matériellement que moralement, dans le respect des procédures légales en vigueur.

. Œuvrer à la promotion des principes de solidarité et de coopération sociale.

. Contribuer à la lutte contre les phénomènes sociaux négatifs, notamment la déviance et la violence.

. Contribuer à l'amélioration du paysage culturel et social aux niveaux national et régional, en coordination avec les autorités compétentes.

. Organisation de programmes éducatifs, récréatifs et de formation pour le développement des individus, des familles et de la société.

Siège: 10 rue 1er Juin - Kalaa Kébira 4060 Sousse.

N° et Date de déclaration: RR502361178TN du 25/12/2025.

. Président: Latifa BEN HAFSIA.

. Trésorier: Dalila BEN AHMED.

. Secrétaire Général: Rami BEN HAFSIA.

2025S01723APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement «Elkarba Manzel Gammoudi».

Objectif protection des ressources naturelles rationaliser leur utilisation et l'entretien

Siège : El Korba Manzel Gamoudi Sidi Ich

Reçu du dépôt : 447 le 19-08-2024

Suivi PV de l'assemblée constitutionnelle en date du 23-12-2025 enregistré à la recette des finances Gafsa - gouvernorat du Gafsa, quittance n°25701978.

Comité :

Président : Alaya Bena Salah Ben Amara Aggouni

Trésorier : Wahid Ben Abderrahmen Gàa.

2025X01727APSF1

Constitution d'un syndicat

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 17/8/2025, enregistré à la recette des finances de l'avenue Gandhi sous le numéro 25804897, récépissé n°M074851 en date du 10/10/2025, il a été procédé à la tenue d'une assemblée générale en vue de la désignation des membres du syndicat pour une durée de trois (3) ans, à compter de la date de ladite assemblée, pour l'immeuble sis au 3, rue Hédi Nouira, Tunis.

Ont été élus comme suit :

Samir Touihri : Président du Syndicat

Jalel Dridi : Trésorier.

2025404403APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement des membres du syndicat de la résidence

EL KEHNA Mornaguia

Siège social : El Mornaguia 1110

Matricule fiscal : 000/N/N/1807307/H

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du 30 Août 2025, enregistré à la recette des finances de Mornaguia sous le numéro 25701942 du 25 septembre 2025, quittance n°M056054

Il a été décidé de renouveler les membres de syndicat de la résidence ELKEHNA.

Président du syndicat : Mohamed Ali Seddiki

Secrétaire général : Mohamed Ali Boughanmi

Trésorier : Fakhri Jouini.

2025R03678APSF2

Renouvellement du comité du syndicat DES COPROPRIETAIRES

Résidence ARCOPOLE Mourouj 6

Suivant procès-verbal du 07/09/2025 enregistré aux recettes des finances Mourouj le 14/10/2025 sous numéro d'enregistrement 25705021 quittance M082344, Il a été décidé de renouveler les membres du comité du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES résidence ARCOPOLE sise à Mourouj 6 BEN AROUS comme suit :

.Le président: Mohamed Elyes ELKAROUI.

.Le trésorier: Mehdi OOURARI.

.Sécuritaire générale: Hamdi ELMANSER.

2025R03704APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Etude Maître Louati Rim

Avocate prés la cour de cassation

38 Bis Boulevard beb bnet Tunis

Tél/Fax : 71563230

Tél Mobile : 98342627

Partie poursuivante :

1) La société financière de recouvrement de créances SOFINREC, (S. A), RC N°B120262001 Tunis, Représenté par son PDG demeurant à la Rue de L'île Rhodes - Immeuble L atrium-Les Jardins du Lac - Les Berges du Lac II Tunis, élu son domicile au bureau de Maître Louati Rim, 38 Bis Av Bab Bnét 1019 Tunis.

Avocat de la partie poursuivante :

Maître Louati Rim, ayant son bureau au 38 Bis Av Bab Bnét 1019 Tunis. MF : 000/P/A/723926/K

Parties poursuivies :

1/ Mr Mohamed Lahbib Ben Ben Aissa Gharbi, CIN n°01372635 du 15-04-1995 Demeurant à Ksar Hellal Monastir.

2/ La Société Les Grandes Carrières De Bizerte, SARL, représentée par son gérant et dont le siège social est à l'avenue de L'Environnement Ras Djebal, RC sous le N : B1146571997 (en qualité de débitrice principale).

Désignation du bien à vendre :

Il s'agit d'un terrain comprenant une première construction de 320 m², une seconde construction (habitation) de 140 m², et le reste en terrain nu clôturé. Objet du titre foncier n°45775 Bizerte, nommé «El Gharbi 01», il est situé au nord de l'avenue de l'Environnement (route Ras Jebel - Raf Raf) au centre-ville de Ras Jebel, gouvernorat de Bizerte, pour une superficie de 2 477 m². Il est limité au sud par une station-service, à l'est par le titre foncier n°11882, au nord par une route et à l'ouest par une route. L'immeuble se trouve dans la zone urbaine de la municipalité de Ras Jebel, à proximité de la zone industrielle du centre-ville et de l'avenue de l'Environnement, artère commerciale et administrative majeure, selon le descriptif de l'expert M. Mohamed Abderraouf Ben Nacef, désigné par l'ordonnance sur requête n°95878 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Bizerte le 23/4/2025.

Mise à prix :

Un milliard trois cent vingt huit millions cent trente mille dinars (1.328.130.000d) outre les frais qui seront déclarés le jour de l'audience.

Date des enchères :

Mardi 3 février 2026 (03/02/2026) à 9h du matin et suivant devant la chambre des criées prés le tribunal de première instance de Bizerte.

Visite des lieux :

La visite du lieu peut se faire toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation :

Tout enchérisseur devra consigner le tiers du prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et les étrangers doivent obtenir au préalable

Tout enchérisseur devra consigner le tiers du prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2025R03679VEPA1

Vente aux enchères publiques

Et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tél : 71297117 /20898316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, Inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal n° 00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Mahdi Khelil, fonctionnaire, résident à Henchir Ayed Korba, titulaire de CIN n° 06282645

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour de cassation ; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit de 222.95/64790 parts indivises superficie de 238 mm objet du titre foncier n° 605187 Nabeul dénommé "Rebha 113" Tunis sis à Bni Aaichoun Korba au bord de la route de Tunis sur lesquels est bâtis un immeuble qui se compose d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 177 m2 en cours de construction contenant un salon, trois chambres à coucher, une cuisine, et une salle de bain, et une véranda et d un premier étage en cours de construction d'une superficie couverte de 62 m2 et un studio abandonne de 67 m2 qui se compose d'un séjour une chambre une cuisine une toilette, tout l'immeuble est en cours de construction, le terrain est délimité du nord par l'immeuble des héritiers de marweni, du sud par une rue, de l'est par la route de Tunis de l'ouest par un immeuble.

Mise à prix : 61.631.739 d après réduction de 40 % frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 26/01/2026 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R03690VEPA1

Vente aux enchères sur saisie immobilière

Partie poursuivante : ATTEJARI BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 95 rue Hedi Karray Tunis.

- Partie saisie :

1) Imededdine Ben Mabrouk Chaabane, demeurant à la Rue Mohamed Belhadj Mahdia titulaire de la CIN n°08658769.

2) Amel Bent Fethi Masmoudi, demeurante à la Rue Mohamed Belhadj Mahdia titulaire de la CIN n° 09388187.

- Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°50333 Mahdia d'une superficie de 502 m² dénommé «IMED» sis à Mohamed Belhadj Mahdia.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 297.240DT000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 26/01/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Mahdia.

- Conditions de visite de l'immeuble : Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01712VEPA1

Vente aux enchères publiques

. Demandeur :

1) Habib Amiri, domicilié à Sousse.

2) Hamida Ouerghi, domiciliée à Sousse.

. Défendeur :

1) Maher Abed, domicilié à la rue Sidi Abdelhamid Ksibet Sousse.

2) Houaida Abed, domicilié à la rue Sidi Abdelhamid Ksibet Sousse.

3) Maha Abed, domicilié à la rue Sidi Abdelhamid Ksibet Sousse.

. Avocat poursuivant : Maître Atef Smida, avocat auprès de la cours de cassation ayant son étude à rue Tahar Sfar, immeuble Albaraka, Sousse.

. Immeuble objet de jugement de licitation : Un terrain nu de forme rectangulaire sis à Citée Laouina à Sousse, ouvre directement sur une voie de 15 mètres, inclus au plan d'aménagement de la ville de Sousse, représente la parcelle 138 du titre foncier n° 145354 ayant pour superficie 1235 m2.

. Mise à prix : 494000.000 dinars outre les frais de poursuite.

. Date et lieux de vente : Lundi le 26 Janvier 2026 à 9h et suivant à la salle des ventes immobilière du tribunal de première instance de Sousse.

. La visite de l'immeuble : Elle est possible tous les jour de la semaine à la journée. Ne peuvent enchérir que les personne ayant consigné le tiers de la mise à prix au moins ou ceux qui munir d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2025S01720VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Matricule fiscal n° : 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Médenine et ce le lundi deux février deux mille vingt six (02/02/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

La créancière saisissante / Arabe Tunisien Bank (l'ATB) au nom de son représentant légal Société Anonyme, titulaire de la matricule unique n°0014161Q qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement ayant son siège social 133 Rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous ayant son domicile légal élu pour cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax. Bureau n°55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation ayant son étude à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax sa matricule fiscal 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Salem Ben Atri Ben Messaoud ATRI, son matricule unique n°0171357C, titulaire de la carte d'identité nationale n°05004193, demeurant 1/ à la Cité du Magreb Arabe Ben Guerden Médenine. 2/ A l'Espace Vert Route de Ras Jdir Ben Guerden Gouvernorat de Médenine.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°36048 Médenine dénommé "Sondes" sis à la Route de Ras Jdir à Ben Guerden Gouvernorat de Medenine sa superficie est de 2313 m². Il se compose de deux parties la première comporte trois locaux commerciaux donnant accès au Sud sur la Route Nationale (1) reliant la Libye à la Tunisie (Route de Ras Jdir). On trouve un grand magasin du côté antérieur donnant accès à l'Est sur une piste et à l'Ouest sur une piste. Chaque local comporte un ancien hangar. Une partie de la construction au niveau de la base est en ciment avec 12 poutres en béton.

Ses limites sont les suivantes : Du Sud par la Route publique en direction de Ras Jdir sur une longueur de 22,50 m, à l'Est par une piste du côté des locaux commerciaux sur une longueur de 18 m puis un garage d'une longueur de 36,30 m au Nord par la propriété un voisin d'une longueur de 32,50 m et à l'Ouest par la propriété d'un tiers d'un côté et d'un

autre côté on trouve une piste d'une longueur de 33,50 m. La superficie totale de cette partie est de 1585 m².

La deuxième partie est sise au côté Ouest de la première partie elle se compose d'une parcelle de terrain de forme rectangulaire s'étendant du Sud au Nord, elle est clôturée des trois côtés : Est, Nord et des trois côtés : Est, Nord et Ouest sur laquelle a été édifiée une nouvelle construction d'un logement dont le toit est en panneaux sandwitch à l'angle Nord Ouest mesurant (10,50 m sur 15,70 m). Sa superficie couverte totale est de 165 m2, la construction d'un grand magasin ayant son toit en tôles du côté Sud Ouest, son accès se trouve du côté Est ayant les mesures suivantes (14,50 m 10,50 m). La superficie couverte est de 152,25 m limité au Sud par la propriété d'autrui sur une longueur de 23,50 m à l'Est par une piste ayant une longueur de 33,50 m au Nord par la propriété d'autrui ayant une longueur de 20,75 m et à l'Ouest par une piste ayant une longueur de 33,75 m sa superficie totale est de 728 m².

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble appartenant au saisi indiqué ci-dessus été fixée par l'Expert Judiciaire Monsieur Zouheir Meftahi en vertu de l'ordonnance sur requête à six cent vingt sept mille neuf cent cinquante dinars (627.950,000 d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Médenine où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2025X01728VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Matricule fiscal n° : 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Bizerte et ce le Mardi vingt sept Janvier deux mille vingt sept (27/01/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

La créancière saisissante : Arabe Tunisien Bank (l'ATB) au nom de son représentant légal Société Anonyme, titulaire de la matricule unique n°0014161 Q qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement ayant son siège social 133 Rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et ayant son domicile légal élu pour cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax. Bureau n°55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation ayant son étude à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax sa matricule fiscal n° 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Madame Jihen Bent Mohamed Ali Ben Mohamed Gort sa carte d'identité nationale n° 08118726, n'a pas de matricule unique, sa profession gérante de société ayant son domicile Rue Abou Hassen Chedhly Ras Jbel Bizerte.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble immatriculé appartenant à la partie saisie objet du titre foncier n°51232 Bizerte dénommé "Jihane" sis au secteur de Ras Jbel Gouvernorat de Bizerte ayant une superficie de 196 ml limité au Nord et à l'Ouest par des propriétés voisines au Sud par la Rue Ibn Houcine Chedly à l'Est par la partie saisie et à l'Ouest par une Rue d'une largeur de 10 m. Il fait partie du plan d'aménagement urbain de la ville de Ras Jbel.

Il est situé dans la zone urbaine dénommée UAa4 qui est une zone de logements individuels qui se compose d'une villa à trois étages. Le rez-de-chaussée couvre une superficie de 120 m², il contient un passage, une chambre équipée par un chauffage, une salle de séjour, une cuisine, une salle à manger, une salle d'eau, des escaliers menant aux étages supérieurs, l'étage supérieur se compose d'une espace, et un bloc qui comporte une chambre principale, une salle de bain, un armoire pour vêtements, deux chambres à coucher et une salle de bain. Sa superficie est de 120 m². La terrasse comporte une cuisine. La superficie de l'étage est de 40 m².

La construction de la villa est de type classique, les poutres et les toits sont en béton armé, et les murs en briques. On trouve aux seuils des portes des plaques en marbre, un dépôt de nourriture une salle à manger au rez-de-chaussée. Les escaliers et l'espace du premier étage, les salles de bain et la salle d'eau sont en céramique. Les chambres à coucher en carrelage, les fenêtres en aluminium avec des rideaux en aluminium aussi.

Les portes intérieures sont en bois rouge et les portes extérieures en fer.

L'immeuble est équipé par les commodités nécessaires. L'immeuble est équipé par l'eau potable et le courant électrique, il est branché au réseau d'assainissement et le photovoltaïque.

La villa comporte un parking pour autos et un puits ayant une profondeur de 11 m. Il dispose un espace exploité comme préau.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble revenant à la partie saisie a été fixée par l'Expert Judiciaire Monsieur Hichem Karra en vertu de l'ordonnance sur requête à quatre cent quatre vingt six mille quarante

dinars (486.040,000 d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Bizerte où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation sise à l'avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Bizerte où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation sise à l'avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2025X01729VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUE

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

. La partie poursuivante: Banque Internationale Arabe De Tunisie, I U RNE0 000110 F, S.A. R,C : B187 88 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

. La partie saisie: 1- akram zghal CIN 05373418 demeurant à 145 rue abou kacem chebbi sakiet ezzit sfax.

. L'avocat poursuivant: Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

. L'immeuble saisi: L'immeuble dénommé «Fatma» objet de TFN138537 sfax d'une contenance de 677m2 sis à sakiet ezzit sfax et précisément à la route de Tunis km8 sedra sfax impasse elhamalla à proximité de fourrière et l'école primaire cité el ons 3.

L'immeuble consistant en une villa de 1er étage et un studio pour location.

La villa est composé d'une cuisine le toit en staf, les murs en faïence, le sol en marbre, une salle d'eau contenant une toilette, un douche, une 2eme cuisine, les murs en faïence, le sol en marbre, un couloir, une salle de bain, 3 chambres à coucher, une salle d' salle de réception, un comptoir, un hall.

Le studio contient 2 airs, un salon, 2 chambres à coucher, un cellier et une réserve d'eau un couloir, une cuisine, une salle d'eau.

L'immeuble est délimité du coté sud par une rue d'où son entrée, du coté est par une rue, du coté nord par un tiers et du coté ouest par zghal..

. Mise à prix : (207.990.000 D) après la réduction du prix du 40%.

. La date et lieu de la vente: le 26/01/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de sfax.

. Visite de l'immeuble: se fait tous les jours de la semaine. Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01734VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUE

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3éme étage Sfax

. La partie poursuivante: Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE0751191b sise au 10 rue pierre de coubertin Tunis représenté par son directeur général domicile élue étude Maitre Adel Atitallah rue sallem harzallah immeuble Banque du sud 3éme étage Sfax.

. La partie saisie: Achraf Ammar CIN 08864688 demeurant à la route de Gremda klm 8 chez Mokhtar Ayedi sfax et à l'avenue Mohamed Lahyani n°410 Gremda sfax.

. L'avocat poursuivant: Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

. L'immeuble saisie: L'immeuble sis à la route menzel cheker km 17 impasse Mezghani sfax qui consiste en un terrain nu d'une superficie de 602 m2 délimité du coté sud par Achref Ammar, du coté Est par Ennouri Rekik, du coté nord par impasse mezghani et du coté ouest par une entrée.

. Mise à prix: (18.060.000 D) après la réduction du prix du 40% .

. La date et lieu de la vente: mercredi le 28/01/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de sfax 2.

. Visite de l'immeuble: se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01735VEPA1

Vente d'un bien immobilier inscrit aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Maître Omar Ferchiou

Avocat à la cour d'appel

De la société «FERCHIOU ET ASSOCIES»

34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001

Téléphone : 71120500

Matricule fiscal : 0842008R

1- Poursuivant : La société «BK FOOD », société anonyme, immatriculée au registre national des entreprises sous le n°0969579 X, dont le siège social est situé au n°19, zone industrielle Sidi El Hani 4025 Sousse, élisant domicile pour la présente procédure au cabinet de Maître Omar Ferchiou, avocat près la Cour d'appel, du cabinet «Ferchiou & Associés», sis au n° 34, Place 14 Janvier 2011, Tunis.

2- Avocat poursuivant : Maître Omar Ferchiou, avocat près la Cour d'appel, du cabinet «Ferchiou & Associés», sis au n°34, Place 14 Janvier 2011, Tunis 1001.

3- La partie poursuivie : Monsieur Chokri Ben Taher Sanoussi, commerçant en produits alimentaires, titulaire de la carte d'identité nationale n°04513263, domicilié à Cité Ennour 6100 Siliana.

4- Immeuble objet de l'adjudication : Le bien immobilier dénommé «Ayhem», objet du titre foncier n° 25159 Siliana, consistant en un terrain constructible destiné à l'habitation, d'une superficie totale de trois cent cinq mètres carrés (305 m2), situé à la localité des environs de Siliana, délégation de Siliana, gouvernorat de Siliana.

5- Mise à prix : Le prix de départ du bien est fixé à cent soixante-sept mille sept cent cinquante dinars (167 750,000 DT).

6- Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu le mardi 27 janvier 2026 à partir de 9h du matin, devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Siliana.

7- Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire à tout moment et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Les personnes souhaitant participer aux enchères doivent déposer un tiers (1/3) du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie irrévocable du même montant, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2025404401VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

De deux biens immeubles immatriculés

Après réduction du prix de 40%

- Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 0000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben Gouider, M.F et adresse ci-dessous indiqués.

- Débitrice saisie : La Société Zita des Huiles Alimentaires, S.A auparavant immatriculée au R.C auprès du T.P.I de la Manouba sous le n°B148821997 ; Identifiant Unique : 24335 A, sise à la Zone Industrielle Ksar Saïd, 14 rue du tissage, (en sa qualité de débitrice Hypothécaire)

- L'avocate poursuivante : Maître Fatma Ben Gouider, avocate près la Cour de cassation, M.F 716624 F, sise au n°4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis.

- Biens saisis et mis à la vente : sont deux : 1/ le bien objet du T.F n°3919 Manouba, dénommé «SOGAMCO 1» ; 2/ le bien objet du T.F n°3920 Manouba, dénommé "SOGAMCO I" tous deux sis à la Manouba et ayant été expertisés par Mr Mohamed El Hédi Ben Mariem, expert judicaire immobilier, désigné en vertu de l'O.R N°84795 du 12/02/2024 obtenue du T.P.I de la Manouba.

Selon consultation des deux Titres Fonciers:

I/ Le bien objet du T.F N°3919 Manouba dénommé «SOGAMCO I» est de 5155 m2.

II/ Le bien objet du T.F N°3920 Manouba dénommé «SOGAMCO II» est de 4284 m2. Les deux biens reviennent à la société Zita des Huiles Alimentaires et y sont gravés plusieurs hypothèques.

Situation et superficie du bien :

Les deux biens objets des T.F n°3919 Manouba et 3920 Manouba se situent à la zone industrielle Ksar Saïd, Manouba, au 14 rue du tissage. La zone est industrielle et dotée de plusieurs services publics industriels tels que la route goudronnée, l'électricité, l'eau potable et autres.

Composantes des deux biens et leur état général :

I/ Composantes du bien objet du T.F n°3919 Manouba : C'est un terrain de 5155 m2 clôturé en brique sur trois côtés et contient un grand entrepôt industriel ayant pour usage le conditionnement des huiles végétales comprenant plusieurs bureaux et un complexe sanitaire; sa superficie couverte est de 2 260 m2 ; son sol en ciment et le toit en tôle métallique à hauteur d'environ 6 ou 7 m au dessus du sol; les murs en briques; sur le côté Ouest-Nord du terrain se trouve un abris métalliques de 200 m2 et à hauteur de 6 m environ au-dessus du sol. A l'entrée il y a un poste de gardiennage derrière lequel le logement du gardien de 40 m2 couverts, leur toit en béton armé à hauteur d'environ 2,5 m au-dessus du sol. A leur côté y a un abri métallique de 125 m2 réservé aux véhicules.

Détermination de la superficie totale du T.F n°3919 Manouba :

- Superficie du terrain : 5155 m2

- Surface construite : * Grand entrepôt : 2 260 m2 *Abri arrière: 200 m2 *Abri avant : 125 m², chacun d'eux est recouvert d'une structure métallique * Bureau de gardiennage et logement du gardien : 40 m2 et recouverts de béton armé.

Composantes du bien objet du T.F N°3920 Manouba :

C'est un terrain de 4284 m2 entouré d'un mur en briques sur trois côtés, sur lequel est construit une administration d'une rue de chaussée comprenant un hall d'accueil, treize bureaux, une kitchenette, une salle d'eau, derrière laquelle se trouve un entrepôt contenant deux bureaux et un bloc sanitaire. La superficie couverte de l'administration avant est d'environ 1040 m2, son sol recouvert de carreaux de grée, son toit en béton armé à hauteur d'environ 3 m au dessus du sol. Les murs en briques, les portes en panneaux rouges, les fenêtres en aluminium et les rideaux en plastique.

Derrière cette administration y a un grand entrepôt dont le toit est en tôle métallique comprenant deux bureaux. L'expert désigné a rapporté que le représentant de la société saisie a déclaré que cet entrepôt est donné en location. Son sol en ciment, son toit en tôle métallique à une hauteur d'environ 6 ou 7 m au dessus du sol. Ses murs en briques et en pierres, sa superficie totale est d'environ 600 m2. (*) Sur le côté Ouest-sud du terrain y a un petit entrepôt dont le toit en tôle métallique à hauteur d'environ 4 m, ses murs en brique et d'une superficie de 70 m2.

(*) Remarque : l'expert a indiqué que le représentant de la société n'a pas donné d'informations sur l'identité du locataire, ni la durée de la location et le montant du loyer.

Détermination des surfaces totales du T.F N°3920 de Manouba :

- Surface du terrain : 4284 m2

- Surface construite : * L'administration avant et annexes : 1040 m² couverts de béton armé * Le grand entrepôt : 600 m² couverts de tôle métallique. * Le petit entrepôt : 70 m².

- Mise à prix des deux biens : 1977.422,675 dinars dont (T.F N° 3919 Manouba : 990.075,d486 + T.F N° 3920 Manouba : 987.347d189), frais en sus.

- Date et lieu de l'adjudication : Mercredi 21/01/2026 à 09H devant la chambre des criées près du Tribunal de 1ère Instance de Manouba, route d'Oued Ellil, Manouba dans le cadre de l'affaire n°841.

Visite des lieux : Tous les jours.

N.B le bien saisi est gravé d'une clause de déchéance au profit de l'Agence Foncière Industrielle concernant l'obligation de ne pas changer la nature industrielle des deux terrains sauf autorisation préalable et expresse de cette dernière.

Me Fatma Ben Gouider : 98 789 583/71 288 251

Détermination des surfaces totales du T.F N°3920 de Manouba :

- Surface du terrain : 4284 m2

- Surface construite : *L'administration avant et annexes : 1040 m² couverts de béton armé * Le grand entrepôt : 600 m² couverts de tôle métallique. * Le petit entrepôt : 70 m².

- Mise à prix des deux biens : 1977.422,675 dinars dont (T.F N° 3919 Manouba : 990.075,d486 + T.F N° 3920 Manouba : 987.347d189), frais en sus.

- Date et lieu de l'adjudication : Mercredi 21/01/2026 à 09H devant la chambre des criées près du Tribunal de 1ère Instance de Manouba, route d'Oued Ellil, Manouba dans le cadre de l'affaire n°841.

Visite des lieux : Tous les jours.

N.B le bien saisi est gravé d'une clause de déchéance au profit de l'Agence Foncière Industrielle concernant l'obligation de ne pas changer la nature industrielle des deux terrains sauf autorisation préalable et expresse de cette dernière.

Me Fatma Ben Gouider : 98 789 583/71 288 251

2025404409VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé à la suite d'une saisi immobilière

Société TAHRI AVOCATIE ET ARBITRAGE

MAITRE TAHRI ABDELMOUMEN

avocat auprès de la cour de cassation

26, rue Ahmed Tlili complexe zarrouk, n° 44 tunis

TEL: 71 335949

MF: 1912769B

1- Le créancier saisissant et poursuivant: Albaraka Bank Tunisia au nom de son représentant légal, S.A, inscrite au registre national des entreprises sous le N°031041 F, sis à l'avenue Echikh elfadhel ben Achour centre urbain nord, 1082 Tunis, en sa qualité de créancier poursuivant.

2- Le débiteur sujet de la saisie: Mme Basma bent Ettounsi Fadhli épouse Kais ben Chida, CIN n° 05044276 en sa qualité de garante solidaire, demeurant au 8 rue des martyrs Tunis.

3- L'avocat poursuivant: Société TAHRI AVOCATIE ET ARBITRAGE représentée par son gérant MAITRE TAHRI ABDELMOUMEN avocat auprès de la cour de cassation, demeurant au 26, rue ahmed tlili complexe zarrouk, n° 44 Tunis.

4- Désignation de l'immeuble objet de la saisie: Il s'agit de l'immeuble immatriculé dénommé « dar el hannafi » objet du titre foncier N° 119480 Tunis, situé au n°10 rue des martyrs dans la région de boumandil à Tunis - ville, composé du lot de terrain de superficie 154 m2 sis sur lequel est bati un immeuble de trois étages, un rez de chaussé et deux étages, exploité à usage commercial pour le rez de chaussé et à usage d'habitation pour les autres étages. Le rez de chaussé de superficie couvert 120 m2 est composé d'une entrée, une salle d'eau et un dépôt exploité par une société de fabrication de parfum dénommée « société elmoutamaiza » selon les apparences.

Le premier étage, de superficie couvert 120 m2 est composé d'un sallon, une chambre à coucher, une salle à manger et une cuisine, le deuxième étage, de superficie couvert 120 m2 est composé d'une « westia » avec coupole, trois chambres à coucher, cuisine et une salle d'eau.

Les murs extérieurs sont en brique, les toits en dalle, le hauteur des murs est d'environ 3 mettres, couvert de décorations sur la partie haute, le sol est couvert en lustre et en par-terre, les portes et fenêtres en bois peint en laquée, le local est équipé de tous les services publics y compris le chauffage central, l'immeuble est situé à une zone d'habitation et d'usage commercial, son état est plus que moyen et entretenu.

Une partie de l'escalier se situe dans un immeuble voisin, une autre partie sur un immeuble qui appartient à autrui, selon le rapport de l'expert désigné Mr Mohamed Elhedi ben Mariem.

5-Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour le montant de trois cent quatre-vingt dix sept mille dinars (397.000,000 D) outre les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

6-Date et lieu de vente : la vente de la totalité du terrain saisi sera devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis le mardi trois février deux mille vingt six (03/02/2026) à partir de 9h du matin.

7-Visite de l'immeuble: La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2025404413VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de distribution

Tribunal de première instance de Monastir

Affaire de distribution des deniers numéro : 367/25

En application des articles 467 et 468 du c .p.c.c.

Vu l'ordonnance rendue par monsieur le juge de distribution des deniers auprès du tribunal de première instance de Monastir en l'affaire N°367/25 de l'ouverture de la procédure de la distribution des deniers aux créanciers.

Suite à la requête de distribution déposée par Maître Réjichi Allala avocat à Monastir pour le compte Mr. Billel Tajouri et Mme Samiha Naiem contre C.N.S.S sise à Monastir

Après avoir consigné le montant des deniers de cinquante mille dinars à la caisse des dépôts et consignation selon attestation de dépôt N°48/2025 en date du 20/11/2025 quittance N°MO80124 daté du 4/11/2024.

Tout intéresse qui entend participer à la distribution des deniers doit produire dans les trente jours de la publication du présent avis au journal officiel de la république tunisienne ses titres de créance par l'exploit d'un avocat au greffe du dit tribunal autrement il sera déchu de son droit de participation.

Le présent avis est établi en application des dispositions des articles 466 et 468 du c.p.c.c.

2025S01714VEPA2

Ordonnance de tutelle

Conformément à l'ordonnance de tutelle rendue par le Tribunal de première instance de Gafsa dans l'affaire n°774 du 23/10/2025, il a été décidé de nommer Fatima bint Abdelhafid Rabah, titulaire de la carte nationale d'identité n°06164810 délivrée à Tunis le 10/6/2025, tutrice de sa mère Mubaraka bint Belkacem Rabah, placée sous tutelle en vertu du jugement personnel rendu par le Tribunal de première instance de Gafsa sous le n°8387 du 11/7/2025, afin de gérer ses biens et de disposer de ses revenus conformément à la loi et dans son intérêt supérieur.

2025X01732VEPA2

Décision judiciaire

En vertu de la décision délivrée le 5/12/2025 émanant du tribunal de 1ère instance de Tunis 2, déclarant la nomination de Mme Gana Meriam liquidateur de l'héritage du feu Zouhaier Abdelkefi sous la supervision du juge observateur.

Il appartient aux tiers et au public de présenter leurs correspondances par lettre recommandée à l'adresse suivante B.P 450 Bardo 2000 Tunis.

2025404408VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Bisk-arts

Société anonyme au capital de 8.900.000 dinars

Siège social : Impasse Amman - Zone Industrielle 2034 Ezzahra - Ben Arous,

Identifiant unique: 1702462Q

CNSS n°6410807

Le conseil d'administration tenu le 24/12/2025, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 23/01/2026 à 9 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

. Ratification des délais de convocation de l'AGO

. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration sur l'exercice 2024.

. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024.

. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31-12-2024.

. Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024.

. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

. Fixation des jetons de présence.

. Révocation d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.

. Pouvoirs aux fins de publicité et d'enregistrement.

2025R03698SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Tunisienne de Filature et de Tissage

Société Anonyme au Capital 2 000 000 dinars

Siège Social : Rue 4862 Sidi Hassine Sédjoumi 1095 Tunis

Matricule Fiscal : 002425GAM 000

Registre de Commerce : B16281997

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE FILATURE ET DE TISSAGE « STUFIT» sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle et à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendront successivement jeudi le 12 février 2026 à partir de 10 H de matin au siège social sis rue 4862, Sidi Hassine Sedjoumi 1095 à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

. Ratification du retard apporté à la convocation de l'assemblée 2022 et 2023.

. Lecture des rapports sur la gestion des exercices 2022 et 2023.

. lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2022 et 2023.

. Examen et Approbation des comptes des exercices 2022 et 2023.

. Affectation des résultats des exercices 2022 et 2023.

. Approbation des rapports du conseil d'administration.

. Quitus aux administrateurs.

l'ordre de jour de L'AGE : Statuer sur la proposition de liquidation de la société le 12/02/2025.

2025R03699SANB3

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Changement de l'ordre du jour

Société du Lac des Activités de Loisirs

Société Anonyme

Capital social : 913 005, 138 dinars

Siège social : Club Nautique du Lac - Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant fiscal : 1510506T/A/M/000

Le conseil d'administration de la société du Lac des Activités de Loisirs a l'honneur de convoquer les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 6 janvier 2026, à 10h30 (heure de Tunis), au siège de la société Al Buhaira du Développement et d'Investissement, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation des modalités et des délais de convocation de l'assemblée ainsi que de son ordre du jour.

2. Examen de la liquidation de la société conformément aux dispositions des statuts et de la loi en vigueur

3. Désignation du liquidateur.

2025R03702SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Nouvelle de Production Alimentaire SA

UI : 1452565E

Capital Social : 1.980.000 D

Siège social : Zone Industrielle Mahrès, Sfax

Le Conseil d'Administration de la société nouvelle de production alimentaire invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 27 janvier 2026 à 10 heures au siège social de la société en vue de délibérer sur l'ordre de jour suivant:

. Ratification des modalités de convocation et de tenue de l'assemblée.

. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression des droits préférentiels de souscription.

. Décision d'augmentation du capital social en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription.

. Agrément du nouvel actionnaire.

. Délégation de pouvoirs au conseil d'administration pour la réalisation de l'augmentation du capital.

. Modification corrélative des statuts.

. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025X01733SANB3

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire

SOCIETE MAGHREB MEDITERANENNE D'AUDIOVISUEL

Société anonyme

Au capital de 2.800.000 dinars

Siège social : Immeuble L'uxor, Avenue Hedi Karray CUN 1082 Tunis

MF : 1326438/S

Les actionnaires de la Société Maghreb Méditerranéenne d'Audiovisuel sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 22 Janvier 2026 à 11 h, au 1er étage du restaurant Station 24, situé au 1, rue 8601, Charguia 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des états financiers et des rapports administratifs pour les exercices 2023 et 2024

2. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'administration pour les exercices 2023 et 2024 ainsi que l'approbation des états financiers et des rapports de gestion du Conseil d'administration

3. Affectation des résultats comptables le cas échéant

4. Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'administration

5. Attribution de tous les pouvoirs de signature au Président du Conseil d'administration

6. Changement du siège de direction de la société.

2025404407SANB3

Convocation à l'assemblée générale Ordinaire le 23 janvier 2026

Société RAYEN DISTRIBUTION «RD»

Société Anonyme au Capital de 8.000.000 DINARS

Siège social: 72 Bis Rue des Minéraux Z.I LA CHARGUIA I - 2035 Tunis

Identifiant unique: 1102584L

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire le vendredi 23 janvier 2026, à 10h00 au 72 bis rue des minéraux zone industrielle Charguia 1 - 2035 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée général.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs au même exercice.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024.

- Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Approbation de la nomination d'un nouvel administrateur.

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025404420SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte titre de propriété

Les héritiers de feu Kamel Bouafia, Mrs Anas Ben Kamel Ben Jamil Bouafia, titulaire de la CIN n°09178744 délivré le 05/03/2025 et Raoudha Bent Mohamed Said Hendi titulaire de la CIN n°000654208 délivré le 20/01/2020 et Saousen Ben Kamel Ben Jamil Bouafia titulaire de la CIN n°09182993 délivré le 16/09/2022 annoncent la perte de titre de propriété n°795 de la titre foncier n°368 Nabeul 2 .

2025R03694DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Khaled ben Ahmed Ouaja, titulaire de la carte d'identité nationale n°03818384 délivré le 12/09/2015 résident AV. H. Bourguiba Mahdia déclare la perte du titre de propriété N° 20742/3 daté le 28/02/2008.

Publié dans le journal LE QUOTIDIEN le 26/12/2025.

2025S01721DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Nous, les héritiers de Monsieur Abdelaziz Nefati, à savoir Monia Bouguerra, Mohamed Al-Hadi Nefati, Afef Nefati, Nadia Nefati et Mohamed Mohsen Nefati, déclarons la perte de l'acte de propriété n°1/9015, daté du 02/8/2010, relatif au titre foncier n°147810 - Tunis, conformément à une déclaration sur l'honneur, signée auprès de la Municipalité de Sidi Elbachir 1, sous le numéro 9513 en date du 9/12/2025.

2025404406DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Ahmed Mzoughi, agissant en qualité de mandataire des héritiers du défunt Hssan Mzoughi, en vertu d'une procuration dûment établie, déclare la perte du titre de propriété n° 01/11707 en date du 17/06/2011, relatif au titre foncier n° 165717 Tunis. En vertu d'une déclaration sur l'honneur, légalisée auprès de la Municipalité - Tahrir 1, sous le n° 2586, en date du 22/12/2025.

2025404415DIVD2